

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2017

COMPÉTENCES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS - (N° 310)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL49

présenté par
Mme Jacquier-Laforge, rapporteure

ARTICLE 5

À la fin de l'alinéa 1, substituer au signe :

« , »

les mots :

« ainsi que ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.